

Le CQP TMROA

Un nouveau levier pour fidéliser et valoriser vos techniciens

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 29 Aout 2025

Le **Certificat de Qualification Professionnelle Technicien en Maintenance de Réseaux et Ouvrages d'Assainissement** (CQP TMROA) est un dispositif qualifiant conçu par la branche professionnelle de l'assainissement et de la maintenance industrielle pour valoriser, structurer et faire reconnaître les compétences réelles des salariés. C'est un outil qui matérialise un tournant pour notre secteur : valoriser le capital humain de votre entreprise.

Nous vous présentons ci-après le fonctionnement en phase expérimentale¹ du parcours CQP TMROA, ses étapes, ses enjeux, et les bénéfices qu'il peut apporter tant aux salariés qu'aux entreprises **afin de vous décider** de faire partie des deux premières promotions qui marqueront un réel progrès social pour notre secteur d'activité.

Un outil de valorisation au service des compétences fruit d'un travail paritaire.

Dans un contexte où **le savoir-faire et le savoir-être sont décisifs** dans la performance de l'entreprise, le CQP TMROA a été rénové afin de s'adapter aux besoins actuels des entreprises de notre branche d'activité. L'objectif est double :

- Proposer un référentiel métier actualisé **basé sur les conditions réelles** de chantier d'assainissement ;
- Offrir **un cadre de reconnaissance professionnelle** basé sur le travail réel des techniciens ;

¹ : La CPNEFP (Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle) vise l'enregistrement du CQP TMROA au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles), en vue de lui conférer une reconnaissance nationale. Pendant la phase expérimentale, les premiers salariés qualifiés pourront être certifiés rétroactivement dès l'enregistrement officiel du CQP TMROA au RNCP et sur décision de France compétences.

À qui s'adresse le CQP TMROA ?

Le CQP TMROA s'adresse aux salariés en poste, expérimentés, ayant un coefficient 200 selon la grille de classification de la convention collective AMI.

Quelles sont les grandes étapes du parcours CQP TMROA ?

1. La décision conjointe salarié/employeur
2. Le positionnement du candidat
3. La préparation du salarié à l'évaluation
4. L'évaluation en conditions réelles

Quelle valeur pour le salarié et l'entreprise ?

Pour le salarié, le CQP TMROA représente **une reconnaissance officielle** de son expertise. Il permettra une montée en qualification et une revalorisation conventionnelle (passage à un échelon supérieur dans la grille des salaires). Pour l'entreprise, c'est un moyen de sécuriser les compétences clés, de **motiver les collaborateurs**, de faire un **gain de productivité** et de structurer les évolutions de poste. De plus, cela **renforcera votre crédibilité** et votre réputation en démontrant votre engagement envers le développement des compétences de vos salariés. Ce sera également **un atout en termes d'attractivité** en vue de recrutements futurs et un argument **valorisable** à l'attention de la clientèle.

Quel est le coût financier pour l'entreprise ?

Le coût financier du parcours du CQP est de 3800 €. Étant en phase expérimentale, **une participation à hauteur de 50%** a été votée par le CA MAIAGE concernant la première promotion. Après une décision favorable d'enregistrement au RNCP, certaines entreprises (moins de 50 salariés) seront susceptibles d'être éligibles à un financement via l'Opco EP.

Quel est le calendrier ?

Afin de solliciter l'enregistrement du CQP au RNCP, il est nécessaire de **qualifier deux promotions** à titre expérimental.

Pour la première promotion, **les inscriptions sont ouvertes jusqu'au vendredi 29 Août**. Les différentes phases du parcours du CQP se dérouleront durant la période septembre / Décembre 2025.

La deuxième promotion se déroulera au cours du 1^{er} trimestre 2026 pour des inscriptions ouvertes jusqu'en décembre 2025.

Quel est l'accompagnement prévu ?

Intéressé(e) ? Convaincu(e) ? Curieux(se) ?

Dès à présent, vous pouvez contacter les organismes de formation, partenaires de la CPNEFP, pour toute question qui vous éclairera sur le parcours du CQP TMROA :

- **L'ECOLE DES METIERS** (40, rue André Chénier 69120 Vaulx en Velin) :
 - o Aurélie Cauchois
 - o aurelie.cauchois@veolia.com / 06 47 74 80 97
- **CONSEILS AVISES** (1, rue Wangari Maathai 57140 Norroy-Le-Veneur)

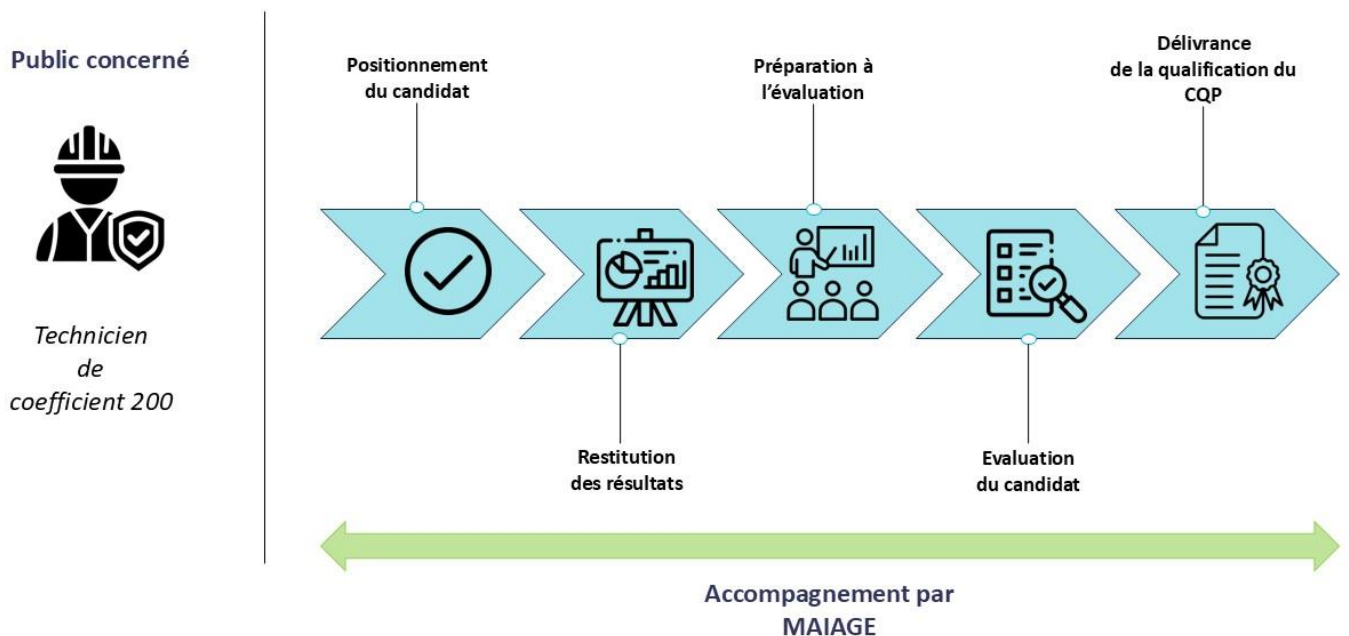
- Corinne Coudrier
- contact@conseilsavises.fr / 09 71 16 70 10

Vous pouvez également retrouver une présentation et une FAQ dédiée sur le site www.maiage.fr.

Conclusion

Le parcours CQP TMROA est plus qu'une simple qualification professionnelle. C'est un outil construit pour valoriser l'existant, accompagner la progression des salariés, et soutenir les entreprises dans leur gestion des compétences. Accessible, structuré, concret, il s'inscrit dans une logique de progrès commun.

Modalités d'accès à la qualification du CQP



Quelle est la prochaine étape ?

Vous recevrez la semaine prochaine **un second flash info** qui vous expliquera plus en détails la structuration de la démarche du CQP et le parcours conçu pour mettre en valeur l'humain.

N'hésitez pas à partager, cela dépend aussi de vous !

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :



Alban RAIMBAULT

alban.raimbault@maiage.fr / 06.98.18.88.51